

SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE  
N°AR\_079\_2026

**Objet : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU MAIRE D'ORANGE AU SEIN DES COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS (CALEOL)**

**LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles L.441-2 et R.441-9 du code de la construction et de l'habitat ;

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 27 mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT**, que le Maire, ou son représentant, est membre de droit des Commissions d'Attribution des logements et d'Examen de l'Occupation des logements (CALEOL) organisées pour les logements sociaux situés sur la ville d'ORANGE ;

**-ARRÊTE-**

**Article 1** : Monsieur Alphonse BOURRET, Conseiller municipal délégué à la Politique de la Ville, est désigné représentant de Monsieur le Maire pour siéger avec voix délibérative au sein des Commissions d'Attribution des Logements et de l'examen de l'occupation des logements (CALEOL) organisées pour les logements sociaux situés sur la Ville d'ORANGE.

**Article 2** : En cas d'empêchement de Monsieur Alphonse BOURRET, ce dernier pourra être remplacé, dans sa représentation, par les personnes suivantes dans l'ordre précis :

- Madame Frédérique VIDAL, Adjointe déléguée à l'action sociale (CCAS)
- Madame Émilie GASBARRE, Directrice Politique de la Ville.
- Madame Stéphanie MARIN, agent communal référente pour l'accès au logement social

**Article 3** : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État et publié au registre des arrêtés de la commune.

**Article 4** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Orange, le 23 AVR. 2026

Transmis par voie électronique  
en Préfecture le :  
23 AVR. 2026

MAIRIE D'ORANGE

Place Clemenceau - B.P. 187 - 84106 Orange Cedex - Vaucluse - 04 90 51 41 41 - [www.ville-orange.fr](http://www.ville-orange.fr)  
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire d'Orange



Le Maire  
Jean-Dominique ARTAUD